

On reproche même au très honorable premier ministre (M. Trudeau) d'avoir une trentaine d'adjoints à sa disposition. Mais avec ses adjoints, il travaille, lui! Il a accompli plus en un an que l'opposition, pendant son règne. Il s'agit de travail constructif et non pas nécessairement partisan.

● (9.20 p.m.)

Le député d'Edmonton-Ouest a dit que la dette publique augmentait à un rythme effarant. Les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités, les commissions scolaires reçoivent 0.45c. de chaque dollar payé par les contribuables. Il n'a pas dit, cependant, combien d'argent retournait dans les goussets des contribuables, sous forme de régime d'hospitalisation, de prestations d'assurance-chômage, de pension de vieillesse, de pension aux infirmes, d'allocations familiales, etc., et aussi, sous forme d'aide aux universités et à la construction d'hôpitaux et d'écoles. On n'a rien pour rien.

A mon avis, l'opposition ne pourrait faire de miracles. Il lui faudrait, si elle voulait satisfaire aux besoins de toute la collectivité canadienne, aller chercher les deniers là où ils sont. Étant donné qu'il n'est pas rentable de fabriquer de l'or synthétique, il faut aller le chercher là où il se trouve.

Je partage l'avis de certains députés de l'opposition, selon qui il faudrait trouver des moyens d'amoinrir le fardeau des contribuables les moins fortunés et d'améliorer le sort des chômeurs. Les députés de l'opposition reconnaîtront tout de même qu'on vient de faire quelque chose de nouveau: on a délimité les régions désignées de façon beaucoup plus logique qu'auparavant. On a voté l'octroi de plus de 300 millions de dollars supplémentaires pour aider les régions qui sont le plus affligées par le chômage. A mon avis, il s'agit d'une mesure beaucoup plus sérieuse, visant à faire disparaître la misère. Elle est beaucoup plus efficace que les rêves ou les élucubrations de certains charlatans qui prétendent tout régler ici, parce qu'ils ont condamné le gouvernement et lui ont reproché tous les maux de l'humanité.

La situation est pénible, c'est vrai. Le gouvernement a eu le courage, à la veille des élections, d'imposer des mesures pénibles, et la population canadienne l'a compris. Le nombre de députés ministériels élus le prouve. Nous allons mener ce travail à bonne fin. Nous n'arrêterons pas, malgré les lamentations des députés de l'opposition, tant que nous n'aurons pas stabilisé l'économie canadienne, ce qui se produira dans un an, si je me réfère à la citation que j'ai faite tantôt.

Je voudrais demander aux députés de l'opposition d'oublier que nous sommes des

hommes politiques et que nous pouvons avoir des divergences de vues sur des questions électorales. Souvenons-nous, cependant, de certaines choses fondamentales. Nous sommes d'abord des pères de famille, des Canadiens sérieux qui veulent que ce pays survive le mieux possible, même s'il lui arrive, comme aux individus, d'avoir des crises économiques ou autres.

Lorsque le climat économique est plus ou moins favorable, ce n'est pas le temps d'aller dire, comme on dirait à un malade qui est à la veille de subir une opération: J'en ai vu plusieurs qui sont morts de cela. Ce serait encourageant! Il faut, au contraire, qu'on se donne la main à ce moment-là pour encourager le patient et lui dire: Bon courage, suivez les directives du médecin, même si elles sont pénibles. Vous vous en tirerez. C'est ce qu'il faut dire à la nation au lieu de lui raconter des bobards. Il faut lui dire de faire des sacrifices, car c'est nécessaire, étant donné les circonstances.

Nous subissons cette crise, mais mieux que n'importe quel autre pays au monde. Nous sommes à la veille de régler nos problèmes économiques. Nous les réglerons avant n'importe quel autre pays au monde. Tous les Canadiens de bonne foi peuvent s'entendre là-dessus. Au lendemain de cette crise, nous discuterons sur les détails.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le bill présentement à l'étude est intitulé «Loi ayant pour objet de modifier la Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.»

Il s'agit d'une modification assez radicale, mais qui, en somme, se résume à peu de choses, et je cite:

Ce bill a pour objet de prolonger pour un délai d'un an les surtaxes temporaires imposées en 1968 en vertu de la Partie IA de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La surtaxe des particuliers est de 3% ...

La surtaxe d'une corporation est de 3% de son impôt calculé en vertu de l'article 39 ou de l'article 69 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Monsieur l'Orateur, cette loi fut adoptée pour la première fois en 1968 et, si ma mémoire est fidèle, c'est à l'occasion d'un vote sur ce projet de loi que le gouvernement a été renversé, alors que nous avions accepté d'appuyer le gouvernement si la fameuse taxe de 5 p. 100, telle que proposée, n'était pas présentée de nouveau à la Chambre.

Or, après les promesses formelles du ministre de la Justice, du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et du ministre du Revenu national de l'époque, le fameux bill imposant une taxe supplémentaire temporaire de 5 p. 100 ne fut pas présenté. Cependant, immédiatement après les élections, le gouvernement a proposé l'imposition d'une surtaxe